



Compte rendu de la réunion du Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST) du 11 juillet 2013

159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)
Salle de conférence 207

REPRÉSENTANT(E)S DES EMPLOYÉ(E)S

IPFPC

- Ayman Soryal (coprésident)
- Terry Petrow
- Zeljko Ruzicic

AFPC

- Bob Kingston (coprésident)
- Marlene O'Neil
- John Langs
- Raphaël Tarasco

Secrétaire

- Sharon Drolet

REPRÉSENTANT(E)S DE L'EMPLOYEUR

- Gérard Étienne (coprésident)
- Stephen Norman
- Wendy Bray
- Colleen Barnes pour Theresa Iuliano
- Liz Foster
- Brenda Dagenais
- Jennifer Corley

Invités

- Jeff Froggett (stratégie sur la santé mentale / présentation sur le projet pilote pair à pair)
- Suzanne Veaudry (SST – vérification)
- Maureen Slater (SST – vérification)
- Pamela Tapley (présentation sur le Programme des services de santé)
- Owen Bale (PPR – norme)
- Marie-André Morin (observatrice pour le projet pilote pair à pair)
- Kristen Halliwell (observatrice pour le projet pilote pair à pair)
- Nici Sullivan (observatrice pour le projet pilote pair à pair)
- Andrew Tricomi (SST et étudiant d'été en prévention – observateur)
- Numan Ahmed (SST et étudiant d'été en prévention – observateur)

-
1. Mot de bienvenue du président
 2. Examen et approbation de l'ordre du jour
 3. Examen et adoption du compte rendu de la réunion du 25 avril 2013
 4. Signature du compte rendu de la dernière réunion, le 25 juillet 2013
 5. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 25 avril 2013
 6. Points permanents
 7. Affaires nouvelles
 8. Tour de table
-

1. Mot de bienvenue du président Ayman Soryal

Ayman Soryal souhaite la bienvenue aux participants et aux invités et encourage une communication positive et empreinte de respect et donne le ton pour une réunion enrichissante.

2. Révision et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour fut approuvé.

3. Révision et adoption du compte rendu de la réunion du 25 avril 2013

Le compte rendu fut approuvé.

4. Signature du compte rendu de la dernière réunion du 25 avril 2013

Les coprésidents ont signé le compte rendu de la réunion du 25 avril 2013.

5. Révision des mesures de suivi découlant de la réunion du 24 janvier 2013

a) Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail

Bob Kingston et Ayman Soryal acceptent de siéger sur ce sous-comité.

Mesure à prendre : Brenda Dagenais leur enverra les documents pertinents d'ici le 26 juillet 2013.

b) Agents principaux d'immeubles

Compte tenu des enjeux plus urgents dans les centres opérationnels (inondations en Alberta, saumon dans l'Atlantique, etc.), il s'ensuivra un retard dans les efforts visant à les approcher pour qu'ils puissent achever la liste. Wendy Bray distribuera la liste partielle au CONSST.

Mesure de suivi : Wendy Bray fera une mise à jour à la prochaine réunion.

c) Nominations aux comités de SST

Aucun espace n'est disponible sur le formulaire pour que les syndicats puissent apposer leur signature en guide d'approbation l'approbation du syndicat. Il est proposé que le formulaire renferme un titre générique pour qu'il puisse être utilisé par différents comités.

Mesures de suivi :

- **Marlene O'Neil** communiquera les commentaires à SST et Prévention d'ici le 19 juillet 2013.
- **SST et Prévention** examinera le formulaire en conséquence et le retournera au coprésident du CONSST pour approbation finale.
- **SST et Prévention** préparera le formulaire (y compris sa traduction) afin de le communiquer à l'équipe responsable des formulaires d'ici le 1^{er} septembre 2013.

d) Avis à l'industrie sur le verrouillage et l'étiquetage

La dernière ébauche fut approuvée par les coprésidents.

État : Dossier clos

e) Examen de la proposition d'évaluer les risques possibles de l'inspection de navires

Le rapport a enfin été reçu. Il y aura une téléconférence réunissant les conseillers en SST du centre opérationnel pour l'examiner puis il sera acheminé au CONSST.

Mesure de suivi :

- **SST et Prévention** organisera une réunion avec le groupe de travail en vue de discuter du rapport final et des recommandations.

f) Bien-être des employés et changement organisationnel

Marlene O'Neil fait savoir que le cadre a été élaboré et qu'il est prêt pour les discussions avec le sous-comité. Bon nombre de facteurs doivent entrer en ligne de compte, notamment le stress, la charge de travail, la culture organisationnelle, etc.

Mesures de suivi

- **La secrétaire du CONSST** organisera une réunion entre Marlene O'Neil, John Langs et Jennifer Corley au cours de la semaine du 15 juillet 2013.
- Une présentation sera faite au CONSST à la prochaine réunion.

g) Étude ergonomique industrielle à l'établissement 10 - établissement de traitement des viandes - Montréal-Ouest

Les communications ont été envoyées.

État : Dossier clos

h) Utilisation du formaldéhyde

L'échéancier pour que les centres opérationnels soumettent leur inventaire et leurs commentaires ~~est~~ était fixée au 12 juillet 2013. La plupart ont été reçus. SST et Prévention compilera les commentaires pour distribution au CONSST.

Gérard Étienne a suggéré que peut-être une directive nationale serait nécessaire. Il propose aussi que pour parvenir à une certaine forme de consensus, les coprésidents invitent des experts en la matière à la prochaine téléconférence à des fins de discussions.

Bob Kingston estime pour sa part qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une directive, mais plutôt de rappeler à chacun ce qu'est le SIMDUT et la manutention sécuritaire et appropriée de ce produit chimique. Il propose également d'envoyer un rappel à toutes les personnes concernées afin de les mettre en garde contre d'autres produits de substitution.

Mesures de suivi :

- **SST et Prévention** compilera l'information et les commentaires reçus des centres opérationnels et les communiquera au CONSST
- **Gérard Étienne** organisera possiblement une réunion avec les coprésidents et des experts en la matière.
- **Gérard Étienne** fera le compte rendu de la réunion, si elle a lieu, et le communiquera au CONSST.

i) Évaluations ergonomiques individuelles et comités de chantiers

Marlene O'Neil fait savoir que des préoccupations persistent parce que les représentants / comités de SST ne sont pas impliqués dans le processus d'évaluation ergonomique (c.-à-d. ils ne connaissent pas la date et l'heure de l'évaluation, ce qui leur permettrait peut-être d'y participer). Selon le CCT, Partie II, les comités ont le droit de participer à l'évaluation.

Par souci de continuité, les membres demandent où les rapports doivent être conservés/déposés. Une copie devrait être versée dans leur dossier au RH.

Les comités responsables de la SST de l'administration centrale ne sont pas encore complètement satisfaits du mode de communication des rapports (c.-à-d. les responsables de

la SST de l'administration centrale fournit un rapport à ceux qui ont demandé des évaluations ergonomiques et les comités, en retour, doivent s'adresser aux gestionnaires/superviseurs pour en obtenir un exemplaire).

Il est suggéré de procéder la révision du processus actuel et de le préciser dans l'énoncé des travaux de la prochaine demande de propositions pour les services de santé.

Mesure de suivi

- **Les Services de santé de l'ACIA** s'enquerront à savoir où sont conservés les rapports d'évaluation ergonomiques.

j) Protocoles pour traiter des questions relatives aux installations qui influent sur la santé et sécurité au travail - Complexe Skyline

Derniers commentaires à signaler :

Il fit réitérer que les membres du comité n'ont pas reçu de formation. Les rapports ne sont pas achevés en temps opportun de sorte que nous perdons la participation des personnes touchées par l'événement pour aider à la préparation des rapports.

Il s'agit maintenant d'une question qui relève du comité local de SST en milieu de travail.

État : Dossier clos

k) Discussion avec l'équipe nationale de SST sur les priorités

Quatre priorités ont été cernées pour l'équipe nationale de SST, dont l'une consiste à élaborer un plan de formation. Bob Kingston rappelle que l'on a proposé le même plan de formation au cours des dix (10) dernières années, et recommande que nous utilisions le plan existant et que nous le mettions en œuvre.

Ayman Soryal estime lui aussi qu'il s'agit de la marche à suivre et qu'il est temps de produire des résultats, en particulier pour la direction. Il sera essentiel de faire le suivi de la formation.

Gérard Étienne explique qu'il existe trois (3) occasions d'offrir de la formation :

1. à l'école des superviseurs, on pourra traiter de la SST.
2. Utiliser la vérification de la SST à présenter au président. Les éléments mis de l'avant dans la vérification deviendront obligatoires et l'Agence devra veiller à l'élaboration de la formation.
3. Les directives seront communiquées aux gestionnaires de façon descendante. Bon nombre d'organisations demandent la formation obligatoire (p. ex., finances, AIPRP, etc.). La formation en SST est une obligation juridique en vertu de la *Partie II du CCT*.

Bob Kingston estime que l'orientation actuellement fournie dans le cadre du programme préalable à l'emploi (formation de base du PREP) est un bon départ. Nous devons également inclure le RESCR, l'ART/ARP, etc.

Gérard Étienne accepte de préparer un exposé avec ses coprésidents qui sera présenté à la réunion CRHGI – CHD – président.

John Langs insiste sur l'importance de veiller à ce que les responsabilités quotidiennes des gestionnaires/superviseurs soient déléguées pendant qu'ils suivent la formation afin qu'ils puissent y consacrer leur attention tout entière.

Marlene O'Neil propose de dresser un inventaire complet de la formation disponible et de l'incorporer dans Campus Direct – MonDossier.

Mesures de suivi

- **Gérard Étienne** se réunira avec les coprésidents pour préparer un exposé qu'il présentera au CRHGI.
- **Gérard Étienne** communiquera une mise à jour aux membres du CONSST.

6. Points permanents

a) Programme d'aide aux employés

Sharon Drolet a fait le point à ce programme. Des commentaires ont été transmis par le Comité d'orientation, les comités de SST, l'équipe du PGI, le sous-comité national de SST et les Approvisionnements. Le ministère des Ressources naturelles (RNCAN) a envoyé une copie de son énoncé des travaux.

Mesures de suivi

- **SST et Prévention** examinera l'énoncé des travaux de RNCAN et proposera des modifications définitives pour examen par le sous-comité de SST d'ici le 18 juillet 2013.
- **SST et Prévention**, en collaboration avec le sous-comité national de SST, déterminera les critères d'évaluation recommandés.

b) Programme de services de santé

Pamela Tapley a présenté un aperçu du Programme des services de santé, 18 mois après sa mise en œuvre. Elle a aussi fourni des statistiques.

Elle a également demandé des noms en vue de constituer un sous-comité pour amorcer des consultations au sujet du processus de demande de propositions pour le nouveau marché à établir d'ici le 29 avril 2014.

Mesures de suivi

- **Bob Kingston** et **Ayman Soryal** lui fourniront les noms pour le sous-comité de SST des Services de santé à Pamela Tapley d'ici le 26 juillet 2013.

Directive sur la santé au travail et protocoles d'immunisation médicaux

Les protocoles d'immunisation médicaux ont été achevés. Des réunions avec le groupe de travail en vue d'élaborer la directive sur la santé au travail sont en cours.

Mesures de suivi

- Les **Services santé de l'ACIA** planifieront les réunions pour les groupes de travail.
- **SST et Prévention** fera le point à la prochaine réunion.

c) Gouvernance de la SST

Au sujet des déménagements des immeubles de bureaux – Wendy Bray fait savoir qu'il y a maintenant une directive nationale qui traite de l'intervention des Comités de SST dès l'étape de planification. Bob Kingston fait savoir que le Comité d'Edmonton n'a pas été invité à participer aux discussions/à la phase de planification et que, apparemment, plusieurs problèmes relevés n'ont pas été réglés.

Mesure de suivi

- **Wendy Bray** s'enquerra de la question, car elle n'était pas informée de la situation et en rendra compte par l'entremise de la secrétaire du CONSST.

On souligne aussi que dans certaines régions, l'employeur nomme des membres du Comité de SST sans consulter les agents négociateurs. On reconnaît qu'il s'agit d'une pratique inacceptable.

Gérard Étienne propose de reporter ces discussions à la téléconférence des coprésidents.

Mesure de suivi

- **Les coprésidents** discuteront de la question et en rendront compte aux membres du CONSST.

d) Formations obligatoires de l'ACIA en matière de SST

Sous-comité de la formation

Pour que les sous-comités aillent de l'avant, il faut nommer des suppléants. On convient d'accepter des personnes qui ne sont pas membres du CONSST.

Mesures de suivi

- **La secrétaire du CONSST** expédiera une demande aux membres pour les inviter à désigner des suppléants.

Rapports d'enquête de situation comportant des risques (RESR)

Bob Kingston indique qu'une liste de vérification peut aussi être utilisée pour le traitement des plaintes en vertu de la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (RCSST).

Mesure de suivi

- **SST et Prévention** fera traduire la liste de vérification et la communiquera par l'entremise de la gouvernance en matière de SST et la publiera dans Merlin.

e) Projet de gestion des limitations fonctionnelles

Aucun commentaire n'est reçu du CONSST au sujet du plan de consultation.

Mesures de suivi

- **Brenda Dagenais et l'équipe du PGI** compileront les commentaires et les expédieront au sous-comité de la SST d'ici le 2 août 2013.
- **Sous-comité de consultation du PGI** (Brenda Dagenais, Marlene O'Neil et Ayman Soryal) se réunira et discutera un mois après la communication des commentaires.
- **Brenda Dagenais** publiera le document dans un dossier partagé du SGDDI.

f) CONSST - Prochaines étapes

Les coprésidents se réunissent régulièrement de sorte que les réunions du CONSST sont plus efficaces. Il est entendu que les coprésidents poursuivent dans cette voie et communiquent un bref compte rendu aux membres du CONSST des décisions prises ou des questions réglées lors de leur téléconférence par l'entremise de la secrétaire du CONSST.

Exercice pilote sur les personnes compétentes : les coprésidents conviennent de dresser une liste des personnes qui pourraient éventuellement participer au projet pilote. On attend la liste de l'employeur. Tous les candidats devront suivre la formation appropriée. Une fois la formation achevée, la liste pourra être utilisée pour aider l'employeur à trouver une personne compétente.

Bob Kingston fait savoir qu'une formation est disponible par l'entremise de Campus Direct - MonDossier ainsi que par l'entremise du CCHST. Il conviendrait de dresser une liste des cours recommandés pour être en mesure de fournir la formation appropriée.

g) Cadre de référence du CONSST

Après les discussions découlant de la rétroaction reçue par Bob Kingston, quelques révisions doivent être apportées au cadre de référence du CONSST. On propose que le CONSST soit enchâssé à la gouvernance de l'ACIA.

Mesures de suivi

- **SST et Prévention** intégrera les modifications proposées et retournera le mandat du CONSST pour approbation finale d'ici le **2 août 2013**.
- **SST et Prévention** fera traduire les documents suivant l'approbation des coprésidents.

h) Les cinq priorités du CONSST - La présentation au CHD de juillet 2012

Gérard Étienne réitère le besoin de rendre compte des progrès réalisés et des réussites au CHD. Stephen Norman propose d'utiliser le document qu'il a créé comme outil et de veiller à la collaboration du CONSST et de l'équipe nationale de SST.

Mesures de suivi

- **SST et Prévention** distribuera le document de Stephen Norman aux membres de l'équipe nationale de SST pour connaître leur avis d'ici le **19 juillet 2013**.
- **SST et Prévention** compilera les commentaires reçus et les communiquera au coprésident pour discussion lors de la téléconférence d'ici le **30 août 2013**.

7. Affaires nouvelles

a) Stratégie sur la santé mentale - Projet pilote pair à pair

Gérard Étienne explique brièvement comment l'initiative a vu le jour. Il décrit également l'environnement en constante évolution dans lequel cheminent les personnes handicapées et explique la perception du gouvernement à l'égard des répercussions des troubles mentaux. Jeff Froggett effectue une présentation bien sentie qui donne des précisions sur le projet pilote pair à pair et raconte comment lui et Danielle Caron envisagent de mettre en place un tel programme. La présentation au CONSST se veut l'amorce de discussions au sujet de « l'art du possible ».

Colleen Barnes propose que Jeff et Danielle communiquent avec la collectivité de la SST.

Gérard aborde également la question de la sensibilisation et propose que le projet devienne un sujet dans toutes les séances de discussions ouvertes.

Question : comment le CONSST peut-il venir en aide?

Bob Kingston confirme qu'étant donné que le CONSST n'a pas participé à cette initiative dès le commencement, en dépit des invitations répétées des coprésidents des employés, les membres du syndicat n'y participeront pas.

Après discussion, les membres déterminent qu'il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par « participation » - dans quelle mesure le CONSST doit-il être inclus?

Mesures de suivi

- Les **coprésidents** discuteront plus à fond de cette question et feront rapport à la prochaine réunion.

b) Vérification à la SST

Suzanne Veaudry et Maureen Slater ont présenté, à titre d'information, un aperçu de l'audit sur la santé et la sécurité au travail. Conformément au plan de vérification de l'Agence 2013-2014 fondé sur les risques cette vérification en cours est menée par la section de la vérification interne de la division de la Direction et la Vérification et évaluation.

L'objectif de cette vérification est de fournir une assurance que l'Agence dispose des contrôles de gestion dont elle a besoin à l'appui de la conformité aux exigences juridiques du Code canadien du travail et qu'elle axera ses efforts sur les quatre principaux domaines considérés comme étant les plus touchés par l'efficacité opérationnelle de la SST : 1) Comité de la SST et représentants de la santé et la sécurité 2) formation et sensibilisation 3) prévention des risques 4) sécurité des laboratoires.

Cette vérification est axée sur les processus et les contrôles de la SST de l'Agence; elle ne constitue pas un examen technique ni une évaluation du programme de SST.

Il est prévu que le rapport de vérification soit déposé auprès du Comité de vérification en mars 2014 pour recommandation aux fins de l'approbation du président.

On soulève que la vérification a été effectuée et qu'elle contrevient aux alinéas 134,1(4)d), 135(7)e) et 136(5)g) du Code canadien du travail. Pour être valide, le Comité doit participer à la vérification et le fait que les vérificateurs ne connaissaient pas cette exigence prête à penser qu'ils n'étaient peut-être pas qualifiés pour mener une vérification de la santé et de la sécurité.

c) Programme de prévention des risques (PPR)

Owen Bale présente une version révisée des normes du PPR aux membres. Après discussions, on convient d'apporter des modifications mineures à la norme. La version française doit également être révisée, car elle ne correspond pas à la version anglaise.

Mesures de suivi

- **Owen Bale** devra réviser les normes à la lumière des modifications cernées et réviser la version française.
- **La secrétaire du CONSST** devra la réexpédier aux membres une fois les modifications apportées.

d) Prévention de la violence en milieu de travail - Personnes compétentes

Comme il est mentionné dans le compte rendu au point 6. f) CONSST – prochaines étapes, les coprésidents se sont convenu de dresser une liste des personnes qui pourraient être considérées éventuellement comme des personnes compétentes aux fins du projet pilote, comme il en a été question. L'AFPC et l'IPFPC ont déjà soumis la liste de ces personnes. On attend la liste de l'employeur. Il est entendu que les personnes identifiées qui participent au projet pilote et quiconque identifié comme personne compétente devront suivre la formation appropriée. Il faut dresser une liste des cours de formation. Bob Kingston fait remarquer que les cours de formation appropriés sont accessibles à partir du site du CCHST.

Zeljko Ruzicic exprime son inquiétude à savoir si la personne compétente se verra octroyer le temps nécessaire pour s'acquitter de cette tâche, au besoin. Gérard Étienne précise que des éclaircissements sont attendus de la part de la gouvernance.

Mesure de suivi

- **Les coprésidents signeront le mandat à la prochaine réunion.**

Note:

- **Voir l'annexe A**

e) Politique sur la prévention de la violence en milieu de travail

Bob Kingston a toujours des réserves concernant la politique de l'Agence car selon lui, elle ne respecte pas plusieurs exigences de la réglementation, y compris le fait que le Comité d'orientation ne peut donner son avis. Il réitère que cette Politique est un outil en constante évolution.

Mesure de suivi

- **Brenda Dagenais** se penchera une dernière fois sur les réserves exprimées.

Marlene O'Neil a profité de l'occasion pour présenter une nouvelle initiative à laquelle elle s'est intéressée. Elle traite du sujet de la violence familiale. Marlene se demande ce que peut faire l'employeur, le cas échéant, lorsqu'il est au fait d'un cas de violence familiale. Marlene tente d'empêcher des tragédies comme celle de Donna Jones (une employée de l'ACIA qui a été victime de violences familiale). Il conviendrait peut-être d'ajouter un addenda à la politique sur la prévention de la violence en milieu de travail.

Marlene acheminera un document du gouvernement de l'Ontario à la secrétaire du CONSST pour distribution.

Mesure de suivi

- **Marlene O'Neil** partagera le document du gouvernement de l'Ontario, comme indiqué ci-dessus, et fera le point à la prochaine réunion.

f) Le point sur les comptes rendus du CONSST sur Merlin

Il est mentionné que l'on ne peut plus publier de l'information sous forme de balise dans Merlin. En ce qui a trait aux comptes rendus des réunions du CONSST, il est précisé qu'ils ont été publiés par renvoi à l'aide d'un lien pointant vers le document dans le SGDDI. Cette pratique se poursuivra.

Mesure de suivi

- **SST et Prévention** se chargera d'afficher les anciens comptes rendus des réunions dès que l'on aura vérifié l'exactitude des versions traduites en français.

8. Tour de table

Tous les participants à la table de discussion nourrissent une passion pour la santé et la sécurité au travail. Tous conviennent qu'il est impératif d'axer davantage les efforts sur les solutions aux problèmes et de mettre en place la formation requise.

Les réunions du Comité devraient être axées sur la collaboration et non la compétition.

Un merci bien mérité à Ayman Soryal pour son travail efficace et efficient en qualité de président.

Citation : « ... bien que notre passé façonne notre présent il ne devrait pas définir notre avenir. »

La prochaine réunion se tiendra le 24 octobre 2013.

Annexe A

Compte rendu de décisions – réunion supplémentaire à la réunion du coprésident du CONSST – 23 août 2013

Les coprésidents conviennent d'avoir recours à la formation offerte par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail qui, à leur avis, permet de répondre aux besoins de donner de la formation aux personnes compétentes en application du règlement XX.

1. La formation obligatoire pour tous les employés comportera un module d'apprentissage électronique sur « la sensibilisation à la violence en milieu de travail » (conformément à la structure de gouvernance de l'ACIA, le Comité de la gestion intégrée des ressources humaines devra l'approuver au préalable).
2. Tous les comités de la SST (CONSST) devront faire du module d'apprentissage électronique « la violence dans les milieux de travail de compétence fédérale : établir un programme de prévention » une formation obligatoire.
3. Les participants de l'École des superviseurs devront suivre les cours suivants comme formation obligatoire en SST : A) le Programme de prévention des risques B) et « La violence dans les milieux de travail de compétence fédérale : établir un programme de prévention ».
4. Personnes compétentes à l'interne pour les besoins du règlement XX – Enquêtes : Employé de l'ACIA qui a réussi les modules d'apprentissage électroniques offerts par le CCHST :
 - a) La violence dans les milieux de travail de compétence fédérale : établir un programme de prévention ;
 - b) Enquête en cas d'accident;
 - c) Santé mentale et bien-être : création de milieux de travail psychologiquement sains.

Date : _____
Employé - coprésident

Date : _____
Employé - coprésident

Date : _____
Employeur - coprésident

Bob Kingston (AFPC)

Ayman Soryal (IPFPC)

Gérard Étienne (ACIA)